

EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 28 OCTOBRE 2024

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

**Présents :**

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, MAFFEI Pascal, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** PAONE Nathalie (Pouvoir donné à DURBESSON Audrey), SOLINAS Alexandra (pouvoir donné à Jany FROISSART), DEFIANAS Anne-Laure, BURAVAND Julien (pouvoir donné à Pascal MAFFEI).**Absents :** BRISENO Laetitia, FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

**Rapporteur :** M. Catillon

Monsieur Catillon rappelle que pour les besoins de financement de l'opération logements, visée ci-après, il convient de recourir à un emprunt d'un montant de 1 000 000,00 EUR dans le cadre du financement des investissements inscrits au budget.

Après présentation et analyse des offres de financements proposées à la commune par le cabinet ZELEIA représentée par M. Gilles BOYER en date du 16 octobre 2024, l'offre de prêt de la Banque Postale s'avère la plus intéressante.

**LE CONSEIL MUNICIPAL:****A L'UNANIMITÉ,**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la passation d'un contrat de prêt de 1 000 000,00 EUR avec la Banque Postale

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

Score Gissler : 1A Montant du contrat de prêt : 1 000 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 26 ans et 7 mois

Objet du contrat de prêt : financer la réhabilitation de bâtiments communaux afin de les transformer en logements et en locaux associatifs

Phase de mobilisation

Durée : 1 an et 6 mois, soit du 12/12/2024 au 12/06/2026

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	16

**Objet de la délibération :**

Réalisation d'un emprunt pour l'opération de réhabilitation de bâtiments communaux pour transformation en logements et locaux associatifs.

N°122/2024

## Délibération du conseil municipal N° 122/2024 du 28.10.24 (suite)

Montant minimum de versement : 15 000,00 EUR  
Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de +1,32 %  
Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours  
Echéances d'intérêts : périodicité mensuelle  
Commission de non-utilisation : 0,10 % du montant du prêt non utilisé

Tranche obligatoire à taux fixe du 12/06/2026 au 01/07/2051

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 12/06/2026 par arbitrage automatique.

Montant : 1 000 000,00 EUR

Durée d'amortissement : 25 ans et 1 mois

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,62 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commissions

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

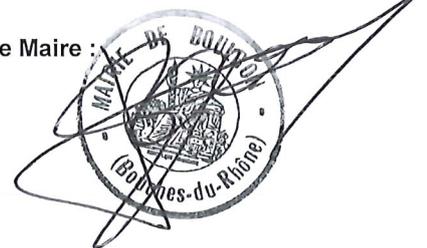
**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt et tous documents s'y rapportant et à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Et ont signé tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :



The official seal of the Mayor of Bollwiller, Bas-Rhin, is circular and contains the text 'MAIRIE DE BOLLWILLER' and '(Bas-Rhin)'. It is stamped over a handwritten signature.